

**DELIBERATION DU BUREAU
28 janvier 2021**

OBJET : Convention avec l'Education Nationale pour le service éducatif du Pays d'Art et d'Histoire

Nombre de membres du bureau : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 représentants 10 voix

N° : 004_2021

L'an deux mille vingt un et le 28 janvier, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside.

DELEGUES DES EPCI

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – D BREMOND – A DECANIS – G FABRE - JC FELIX – J GIULIANO – J
PAUL – N RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN - H PHILIBERT

Depuis 2007, le Pays d'art et d'histoire mène des actions de sensibilisation auprès du public scolaire des écoles du territoire Provence verte Verdon. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre d'une convention avec l'Education Nationale et la DRAC renouvelée tous les trois ans.

Objectifs de cette convention :

Permettre au public scolaire de connaître et de s'approprier le patrimoine du Pays d'art et d'histoire de Provence Verte Verdon : Elle a pour objectif de :

- Mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque élève en s'appuyant sur les ressources locales
- Favoriser la démarche de projet impliquant les enseignants
- Concevoir des outils culturels et pédagogiques
- Valoriser les réalisations scolaires dans les domaines artistiques, culturels et historiques
- Élaborer des actions de formation en direction des personnels enseignants et des médiateurs du patrimoine.

Actions menées par le Service éducatif du Pays d'art et d'histoire dans le cadre de cette convention :

- Participation à la formation continue des enseignants du 1^{er} degré
- Montage des projets avec les enseignants des établissements du territoire
- Interventions dans les établissements scolaires à raison de 8H par classe, menées par les médiatrices du Pays d'art et d'histoire. Le Syndicat mixte assure la gratuité des interventions des médiatrices et du suivi des projets par la Responsable du PAH.

Suite à une réunion entre le Syndicat Mixte et les IEN des trois circonscriptions de Brignoles, Saint-Maximin et Garéoult, il a été décidé le renouvellement de cette convention pour trois ans, soit jusqu'en janvier 2024.

Le Bureau

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention avec l'Education Nationale pour le service éducatif du Pays d'Art et d'Histoire

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Michel GROS